

REGLEMENT DU JEU
« Les Trans Musicales au max »

Article 1 :

NOUVELLE VAGUE, Société anonyme au capital de 20 040 000 Euros immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 818 371 726, ayant son siège social 1 rue Louis Lichou au Relecq Kerhuon (29480), agréée en qualité d'établissement de paiement, organise du **mardi 20 novembre 2018 à 9h au Jeudi 29 Novembre 2018 à 18h**, un jeu intitulé « Les Trans Musicales au max ».

10 places sont à gagner pour assister aux rencontres des trans musicales le samedi 8 décembre à 20h au Parc Expo de Rennes Aéroport.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des salariés et représentants de Nouvelle Vague et des personnes vivant sous leur toit.

Article 3 :

L'annonce du jeu se fera :

- via un flyer distribué par max à proximité des lieux étudiants de rennes ;
- via 1 post émanant du compte Facebook de max « @aumaxpourmoi », max étant le nom commercial de Nouvelle Vague.

Pour participer au jeu via Facebook, il est nécessaire de :

- Disposer d'un compte Facebook ;
- De télécharger l'application max ;
- D'être client max ;
- De mentionner 2 personnes en commentaire du post prévu à cet effet ;
- De parler à max via le chat de l'application et de rentrer le code MAXLESTRANSFB.

Pour participer au jeu via le flyer, il est nécessaire de :

- Télécharger l'application max ;
- D'être client max ;
- De parler à max via le chat de l'application et de rentrer le code MAXLESTRANS18.

Chaque participant peut participer une seule fois.

Les commentaires Facebook, pour être comptabilisés, ne devront pas contenir des propos injurieux ou diffamatoires et devront respecter les bonnes mœurs et les droits des tiers.

Article 4 :

Les gagnants du jeu seront tirés au sort. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 30 novembre 2018. Ce tirage au sort aura pour but de faire gagner 10 participants. Les gagnants seront informés par le chat de l'application qu'ils ont gagnés 1 place.

La remise des billets se réalisera le mardi 4 décembre 2018 de 18h à 20h dans les locaux de max rennes au 2, rue Jouanet - Bâtiment Metropolis - 35700 Rennes.

Article 5 : Présentation des lots à gagner : 10 billets « rencontres des trans musicales » pour le samedi 8 décembre 2018 à 20h au Parc Expo de Rennes, Aéroport.

Article 6 : Les lots ne sont ni cessibles ni modifiables. Aucune contre-valeur des lots ne pourra être exigée. Les gagnants seront avisés par chat au plus tard le vendredi 30 novembre 2018 à 20h. La livraison des lots interviendra le mardi 4 décembre 2018 de 18h à 20h dans les locaux de max Rennes au 2, rue Jouanet - Bâtiment Metropolis - 35700 Rennes.

Nouvelle vague devra être informée de la présence ou pas des gagnants dans les locaux de max, par mail sur contact@aumax.fr au plus tard le lundi 3 décembre 2018, afin d'organiser la distribution des billets. Sans information, ces gagnants seront réputés avoir définitivement renoncé à se faire attribuer le lot et Nouvelle Vague pourra le conserver.

Article 7 : Nouvelle Vague se réserve le droit de vérifier l'identité, l'âge, le pseudo Facebook et l'adresse des gagnants. Nouvelle Vague se réserve aussi le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent, ou plus généralement si les circonstances l'exigeaient, sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Pour de tels faits, sa responsabilité ne saurait être recherchée.

Article 8 : La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement accessible sur notre site max.fr notamment à partir du lien figurant dans le post du jeu. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant de Nouvelle Vague.

Article 9 : Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande via la messagerie privée Facebook. Il sera aussi disponible lors de l'animation auprès des équipes max.